



**PROGRAMME
COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI**

2007 - 2013

RÉGION AUVERGNE

Dossier de demande de subvention



Documents à compléter et à déposer dans votre préfecture de département

Disponibles au téléchargement sur www.europe-en-auvergne.fr le site d'information sur les programmes européens et l'Union européenne en Auvergne

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER ?

Les pièces détaillées ci-dessous sont les éléments que vous devez réunir pour la constitution de votre dossier de demande de subvention FEDER.

A l'issue du dépôt de votre dossier de demande en préfecture de votre département, vous recevrez un accusé de réception, puis un récépissé de complétude.

Le récépissé de complétude atteste que le dossier est complet et peut être examiné pour l'attribution de la subvention.

Les pièces à fournir obligatoirement

- La **fiche-projet** dûment renseignée, datée et signée.
- La présentation et les objectifs du projet, par tous documents descriptifs, explicatifs que vous jugerez utile de fournir pour la compréhension du projet.
- Le **questionnaire** d'évaluation du projet
- Un relevé d'identité bancaire.

Les pièces à fournir à propos du maître d'ouvrage...

➤ Pour tout type de maître d'ouvrage:

- une attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard des obligations fiscales et sociales.
- une attestation de non-récupération de la TVA, s'il y a lieu.

➤ Si le demandeur est :

- **une collectivité locale:** délibération approuvant le projet et le plan de financement
- **une association:** statuts et listes des membres du conseil d'administration.
En complément pour les subventions supérieures à 100 000€, les comptes financiers approuvés et signés des deux derniers exercices, le rapport du commissaire aux comptes (si la date de création de l'opération le permet), et le compte prévisionnel pour l'exercice en cours.
- **une entreprise ou société:** un extrait KBis.
En complément pour les subventions de 100 000€, les bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices, accompagnés des rapports du commissaire aux comptes (ou de l'expert comptable), et le compte prévisionnel pour l'exercice en cours.
- **un établissement public:** convention constitutive approuvée et liste des membres du conseil d'administration.
En complément pour les subventions supérieures à 100 000€, les comptes financiers approuvés et signés des deux derniers exercices, le rapport du commissaire aux comptes en cas de comptabilité privée (si la date de création du groupement le permet), et le compte prévisionnel pour l'exercice en cours.

Les pièces à fournir à propos de l'opération...

- Des devis estimatifs clairs et détaillés pour l'ensemble des dépenses liées à l'opération
- Un programme détaillé des travaux, des plans (situation, masse)
- Une justification de la propriété foncière des terrains ou bâtiments d'implantation du projet, certificat d'urbanisme et accusé de dépôt du permis de construire
- En cas d'achat de terrain, une certification doit être obtenue auprès d'un expert qualifié indépendant ou d'un organisme officiel agréé confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la moyenne. Le coût de l'achat de terrain non bâti est éligible s'il représente moins de 10% des dépenses des dépenses totales éligibles
- Le projet de crédit-bail s'il y a recours à cette procédure en cas d'opération d'immobilier d'entreprises ou d'acquisition de matériel
- La justification des cofinancements : arrêté ou convention attributif, ou lettre de notification de l'aide accordée, ou à titre provisoire preuve de l'inscription du dossier à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée délibérante avec la date de cette assemblée. Les preuves de cofinancements doivent être impérativement fournies avant le comité de programmation.
- En cas de recours à l'emprunt, une attestation bancaire.
- En cas d'installations classées, la justification de la recevabilité du dossier par le service instructeur.

Questionnaire d'évaluation

Contribution de votre projet au développement durable et aux objectifs transversaux nationaux et européens

Vous trouverez ci-après un questionnaire portant sur plusieurs thématiques qui font l'objet d'une évaluation spécifique. En effet, **le développement durable***, **la création d'emplois, de respect de l'égalité, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), la protection et le respect de l'environnement et l'innovation sont autant de priorités transversales de l'Union européenne** et de l'Etat français: pour évaluer leur avancement, la mesure de la contribution à ces thématiques est faite pour chaque projet.

Ainsi, ce questionnaire est divisé en cinq parties, correspondant chacune à une thématique.

Remplir ce questionnaire est obligatoire afin de contribuer à l'évaluation de votre projet et de la contribution du programme FEDER à l'amélioration des conditions de vie des auvergnats.

Important :

Il est demandé aux porteurs de projets de remplir au mieux les annexes ci-jointes qui sont standardisées au plan national et européen et qui permettront de comparer les régions entre elles, mais sans chercher à y répondre forcément favorablement, car les réponses ne constituent pas des critères de sélection en soi.

* Le fondement même du développement durable est de concevoir en même temps les trois composantes que sont l'économique, le social et l'environnemental au sein d'une approche partenariale et favorable au futur.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Q1: *Votre projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une prise en compte de l'environnement*

- oui, très forte faible non sans objet

Q2: *Votre opération a fait l'objet d'une étude de faisabilité...*

- qui a été discutée avec les partenaires locaux concernés
 de simple vérification
 aucune étude de faisabilité n'a été réalisée

Q3: *Votre opération a fait l'objet d'une analyse d'impact sur le développement durable, comprenant les impacts sociaux et environnementaux (analyse éventuellement intégrée à l'étude de faisabilité) :*

- oui
 non

Q4: *Qu'il y ait eu ou non une évaluation d'impact sur le développement durable, quels sont les domaines privilégiés dans lesquels des effets positifs sont attendus ?*

Domaine	Impact positif attendu ?			Si oui, niveau d'impact positif attendu		
	OUI	NON	Sans objet (ou ne sait pas)	Faible	Moyen	Fort
Economies d'énergie et/ou utilisation d'énergies renouvelables						
Choix logistiques, déplacements ou transports économes en gaz à effet de serre						
Cohésion et/ou équilibre du territoire						
Coopération et/ou partenariats avec l'extérieur						
Contribution à la création ou au maintien d'emplois durable						
Favorise la bonne santé des auvergnats						
Préservation de la qualité et de la diversité des paysages						
Préservation des ressources naturelles dont celles en eau						
Gestion des pollutions et nuisances (dont déchets)						
Promotion de l'égalité hommes-femmes						
Prise en compte du handicap						
Lutte contre l'exclusion						
Participation des acteurs locaux						

Q5: *Quelle appréciation globale portez-vous sur votre projet au regard du développement durable ?*

Points forts	Points faibles

Q6: *Si l'analyse d'impact sur le développement durable a été menée ou si votre appréciation comporte des points négatifs, les mesures d'amélioration des effets négatifs anticipés ...*

- ont toutes été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du projet
- ont majoritairement été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du projet
- n'ont pas été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du projet

Q7: *Si des effets négatifs sont anticipés et ne sont pas pris en compte, pourquoi ?*

Q8: *Une évaluation ex-post (a posteriori) de votre projet est prévue...*

- oui, elle s'appuiera sur une grille d'indicateurs déjà définie et sur un comité de suivi
- oui, elle sera organisée et réalisée l'année suivant la fin du projet
- non, aucune évaluation n'est prévue

EMPLOI ET EGALITE

IMPACT SUR L'EMPLOI

Q1 : EMPLOIS DIRECTS

Quel est l'effectif actuel de votre structure (à la date de demande de subvention) ?

-nombre d'emplois masculins

-nombre d'emplois féminins

Votre projet sera-t-il créateur d'emplois ?

OUI NON

Si oui à combien d'équivalents annuels estimez-vous le nombre d'emplois additionnels créés

Si votre opération est créatrice d'emplois:

vous avez prévu un plan de pré-recrutement ou de pré-formation permettant d'améliorer le recrutement dans des catégories de travailleurs fortement touchés par le chômage. (jeunes, femmes, plus de 50 ans...)

vous avez prévu un plan d'action pour informer et susciter des candidatures de catégories de travailleurs fortement touchés par le chômage (jeunes, femmes, plus de 50 ans...)

vous n'avez pas prévu d'action spécifique

La formation est intégrée à votre projet...

oui, un plan de formation aux emplois proposés a été élaboré

grâce à une information relayée auprès des institutions de formation du bassin d'emplois.

non, la formation n'est pas intégrée au projet.

Q2 : EMPLOIS INDIRECTS

Pensez-vous que des emplois indirects additionnels seront créés à grâce à vos nouvelles activités générées par la subvention ?

OUI NON

Si oui, quels types de partenaires (fournisseurs, sous-traitants, prestataires....) ?

Par rapport à votre propre expérience, combien d'emplois nouveaux pensez-vous qu'ils pourront générer (donner juste un ordre de grandeur) ?

IMPACT SUR L'EGALITE

Votre projet a-t-il prévu de privilégier les appels d'offres des maîtres d'ouvrage comportant des clauses sur l'égalité professionnelle ?

OUI NON

Si votre projet est créateur d'emplois,

a) favorise-t-il la mixité (femmes sur des postes dits masculins et inversement) ?

OUI NON

b) concerne-t-il la pré-qualification, la qualification ou la promotion des femmes à des postes d'encadrement (rapport de situation comparée H/F, loi sur l'égalité professionnelle, 2001) ?

OUI NON

c) prend-t-il en compte l'articulation entre la vie professionnelle et familiale (loi sur l'égalité salariale, 2006) à travers :

- des services de proximité en lien avec une collectivité ou une crèche d'entreprise

OUI NON

- l'organisation du temps de travail (temps partiel, posté...), congés parentaux, de paternité,...

OUI NON

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Q1 : au cours de la conception de l'opération, le bénéficiaire a-t-il eu recours aux TIC et à des compétences spécifiques pour formaliser la prise en compte des TIC dans sa proposition ?

- aucun recours
- références documentaires à des études, rapports ou études publiées
(La valorisation des TIC pour l'opération au stade de l'opération ne repose que sur une exploitation documentaire d'information).
- mobilisation d'une compétence TIC spécifique pour développer la partie TIC de la proposition
- mobilisation d'une compétence TIC reconnue au plan national

Q2 : les TIC sont-elles prises en compte comme un moyen d'atteindre les résultats de l'opération ?

- aucune référence
- les TIC sont citées sans que soient apportés d'éléments décrivant les effets en termes de transformation et de changement dans les pratiques et les usages
- la description permet de cerner l'apport des TIC sur les résultats attendus de l'opération
- l'apport des TIC est central pour les résultats de l'opération

Q3 : la prise en compte des TIC dans l'objet de l'opération est-elle identifiée dans le budget?

- aucune référence dans le budget
- les TIC sont intégrées de manière très générale à une ou plusieurs lignes budgétaires sans qu'elles puissent être individualisées.
- les TIC sont associées à une ligne budgétaire spécifique mais globale.
- les TIC sont budgétées de manière très détaillée.

ENVIRONNEMENT

Q1 Si votre projet comprend des investissements matériels en bâtiments et autres infrastructures, avez-vous suivi des orientations favorables à l'environnement?

-respect de l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme)

oui non sans objet

-management environnemental des chantiers

oui non sans objet

-Haute Qualité Environnementale (HQE) des réalisations

exemplaire oui non sans objet

(exemplaire : avec espace de démonstration pour montrer au public la qualité environnementale)

-Utilisation de matériaux recyclables

oui non sans objet

Q2 Si votre projet comprend des éléments matériels autres que les bâtiments et infrastructures (équipements.....) études et autres composantes immatérielles, ceux-ci ont-ils été conçus dans une optique favorable à l'environnement et au développement local ?

-comprend les équipements les meilleurs actuellement sur le marché d'un point de vue environnemental

oui non sans objet

-s'insère dans l'économie locale (fournisseurs, sous-traitants, entretien...)

oui non sans objet

Q4 Si votre projet comprend des études et autres composantes immatérielles, celles-ci ont-elles intégré des éléments favorables à l'environnement et à la bonne gouvernance ?

-inclut au moins une étude d'impact social et environnemental

oui non sans objet

-mobilise des partenaires extérieurs à votre organisation (notamment dans le cadre de comité de pilotage ouverts et diversifiés pour les études et recherches)

oui non sans objet

Caractère innovant du point de vue énergétique

Q1 Votre projet paraît-il avoir un effet sur la consommation d'énergie ?

excellent parfait positif neutre négatif sans objet

(excellent : Label THPE 2005 ; parfait : Label HPE 2005)

-Q2 Votre projet est-il favorable à une plus grande utilisation relative d'énergies renouvelables par rapport aux énergies non renouvelables ?

positif neutre négatif sans objet

Informations pour le calcul du CO2

Q1 Votre opération a-t-elle fait l'objet d'une évaluation carbone individuelle ?

OUI NON

Si la réponse est oui, veuillez indiquer son résultat :

Q2 Pour faciliter le calcul du CO2, il est demandé aux porteurs de projet de répartir leurs dépenses selon le schéma suivant :

Nature des dépenses	Coûts
Dépenses d'études	
Acquisitions foncières	
Construction / extension de bâtiments	
Réhabilitation de bâtiments	
Travaux publics	
Autres travaux	
Equipements	
Conseil	
Communication	
Fonctionnement	
Divers	
TOTAL	

Q3 Renseignements spécifiques éventuels (pour les opérations concernées)

Surfaces :

-m2 neufs :

-m2 réhabilités :

-consommation surfacique neuf :

-consommation surfacique réhabilité :

Déchets :

-déchets valorisés matière (tonnes/an) :

-déchets valorisés énergétiquement hors méthanisation (tonnes/an) :

-volume de méthane valorisé (m3/an) :

INNOVATION

Deux questions essentielles pour toute opération

Q1- Votre opération se situe-t-elle en accompagnement d'un pôle de compétitivité ?

OUI NON

Si oui, lequel ?

Q2- Votre opération a-t-elle un caractère innovant en termes de produits, d'organisation/procédé ou de mise en marché ?

OUI, multiple OUI sur l'un des points aucun caractère innovant sans objet

Si oui, merci de remplir un ou plusieurs des tableaux suivants en fonction de votre réponse

Caractère innovant d'un produit (bien ou service)

Q1 : le produit (bien ou service) offert est-il nouveau ou fortement amélioré ?

oui non sans objet

Si oui, cocher une ou plusieurs cases

- le produit (bien ou service) existe déjà dans le territoire local
- le produit (bien ou service) est nouveau dans le territoire local mais présent dans la région
- le produit (bien ou service) est nouveau dans le territoire local et la région
- le produit (bien ou service) est nouveau dans le pays (voire sur la planète)

Q2 : le produit (bien ou service) offert est-il de meilleure qualité et va-t-il se traduire par une labellisation, une certification technique, un dépôt de brevet ?

oui non sans objet

Si oui, cocher une ou plusieurs cases :

- le produit (bien ou service) est considéré comme banal dans sa conception (pas de qualité particulière)
- le produit (bien ou service) est reconnu de qualité mais n'est pas certifié ou labellisé
- le produit (bien ou service) obtient la labellisation ou la certification (selon les normes en vigueur)
- le produit (bien ou service) est labellisé ou certifié et va au-delà des normes en vigueur. De surcroît, il peut donner lieu à un dépôt de brevet.

Caractère innovant d'une organisation, d'un procédé

Q1 : L'opération repose-t-elle sur de nouveaux partenariats et qui vont perdurer ?

oui non sans objet

Si oui, cocher une ou plusieurs cases :

- le partenariat n'est pas une nouveauté
- le partenariat concerne un nombre réduit de catégorie de partenaires (2 ou 3 maximum) et de surcroît les partenaires appartiennent à une même « sphère » professionnelle qui partagent donc

une culture commune préalablement à la collaboration ; Par ailleurs, le partenariat se limite à une co-information

le partenariat concerne des sphères professionnelles multiples ou diversifiées (public/privé ; amont/aval ; ...). Le partenariat implique une codécision

le partenariat intègre toute la chaîne des acteurs (et notamment les consommateurs ou usagers). Le partenariat implique une codécision, voire se traduit par des cofinancements.

Q2 : L'opération repose-t-elle sur l'introduction de nouveaux modes d'organisation (introduction des TIC, amélioration du système d'information, réorganisation de procédure, nouveau procédé de production, par exemple internalisation ou externalisation d'activités) ? (cocher l'une des cases)

l'organisation n'est pas reconnue comme véritablement nouvelle

la nouvelle organisation est reconnue de qualité mais n'est pas certifiée ou labellisée

la nouvelle organisation obtient la labellisation ou la certification (selon les normes en vigueur)

la nouvelle organisation obtient la labellisation ou la certification (selon les normes en vigueur) et de surcroît sa pérennité est garantie à long terme

sans objet

Q3 : L'opération repose-t-elle sur l'amélioration de la gestion du savoir (et des compétences) dans l'organisme (formation, gestion prévisionnelle des ressources humaines, système d'intéressement à l'innovation, capitalisation de l'information, introduction d'un pôle R&D, ...) ? (cocher l'une des cases)

l'opération ne prend pas en compte la gestion des savoirs

l'opération prévoit la formation des personnes concernées par le projet

l'opération prévoit la formation mais également un dispositif de gestion active des ressources humaines (système d'intéressement calculé sur la valeur ajoutée innovation, gestion prévisionnelle des compétences intégrant des critères d'innovation, ...)

l'opération prévoit la mise en place d'une unité de R&D (interne ou externe)

sans objet

Note : il doit y avoir une cohérence entre la réponse à la question Q2 et la réponse à l'indicateur transversal TIC

Caractère innovant de la mise en marché (commercialisation)

Q1 : L'opération repose-t-elle sur de nouvelles méthodes de conditionnement (packaging) ou de design des produits (bien ou service) ? (cocher l'une des cases)

le caractère de nouveauté de la méthode de conditionnement ou de design n'est pas clairement avéré.

le nouveau conditionnement/design permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée

le nouveau conditionnement/design permet de toucher une nouvelle cible de clients

le nouveau conditionnement/design permet de développer une nouvelle activité (il induit une diversification)

sans objet

Q2 : L'opération repose-t-elle sur de nouvelles méthodes de distribution (placement, promotion) ou de tarification (segmentation de prix, pris modulés ou dégressifs, ...) des produits (bien ou service) ? (cocher l'une des cases)

le caractère de nouveauté de la méthode de distribution ou de tarification n'est pas clairement avéré

la nouvelle distribution/tarification permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée

la nouvelle distribution/tarification permet de toucher une nouvelle cible de clients jusqu'à présent non pénétrée

la nouvelle distribution/tarification permet de développer une nouvelle activité (il induit une diversification)

sans objet

Fait à _____ le _____

Signature et cachet

COMMENT CONSTRUIRE LE PLAN DE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET?

Le plan de financement de votre projet doit **obligatoirement** comporter deux éléments:

- le détails des dépenses envisagées
- la liste des ressources dont vous disposez pour réaliser votre opération.

Le plan de dépenses de l'opération

Le plan de dépenses de l'opération consiste en la liste des dépenses que vous voulez effectuer pour mener à bien votre projet.

Cette liste doit être suffisamment détaillée afin de permettre l'évaluation du projet et sa programmation.

Toutes les dépenses affichées doivent être justifiées:

- par un devis pour les achats de matériels ou de prestations de services.
- par un barème ou une grille de calcul pour les dépenses internes affectées au projet. On entend par dépenses internes affectées au projet: les frais de fonctionnement, les salaires (coût mensuel) ou autre temps de travail (coût horaire ou coût de journée), les frais de déplacements.

Les frais de fonctionnement sont plafonnés à 5% du coût total du projet.

Les frais de personnel doivent être caractérisés, c'est à dire que vous devez préciser de quel type de poste il s'agit.

Les postes de dépenses trop imprécis, tels que "imprévus", et "autres frais", ne seront pas pris en compte. Il faudra les caractériser, c'est à dire préciser la nature des dépenses envisagées.

Au moment du paiement des acomptes puis du solde de l'opération, gardez à l'esprit que vous devrez apporter la preuve que les dépenses que vous avez faites sont directement liées au projet pour lequel vous avez reçu la subvention européenne.

Petit truc avant de commencer: Pensez à mettre en place des systèmes simples de répartition ou de justification pour les frais internes:

- tenir un agenda détaillé spécifique pour justifier des dépenses de personnel,
- utiliser des états de frais précisant clairement les motifs de déplacement pour justifier des frais de déplacement...

Les financements

La partie "financements" du plan de financement de votre projet doit lister les ressources dont vous disposez ou dont vous avez fait la demande pour financer votre projet.

Pour chacun des financements, vous devez fournir la preuve que la subvention vous a effectivement été attribuée:

- le courrier du financeur vous informant de l'attribution et du montant de l'aide.
- **ou** la convention ou l'arrêté attributif de la subvention.

Si les co-financeurs n'ont pas encore délibérés sur l'attribution de l'aide mais que votre opération est inscrite à une prochaine commission d'attribution, vous devez fournir le courrier de ce co-financeurs précisant cette inscription et la date de la commission. Le co-financement devra être confirmé dans un délai de un mois après le comité de programmation FEDER.

N'oubliez pas! De préciser si votre plan de financement est Toutes Taxes Comprises ou Hors Taxe.